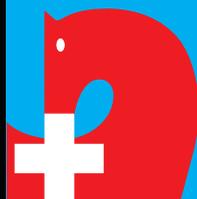




# Ensemble contre le dopage dans les sports équestres

Des informations sur la lutte contre le dopage, les contrôles antidopage et les éléments à prendre en compte lors de l'utilisation de médicaments pour les chevaux de sport



## Pour un sport équestre propre!

Un sport équitable et propre, ainsi que la protection des animaux sont des sujets centraux pour la FSSE. Elle a donc édicté divers dispositions/règlements concernant la lutte antidopage. En outre, la FSSE exécute continuellement des contrôles de dopage et de médication. Ces contrôles servent à protéger le cheval dans le sport équestre et à assurer le fair-play entre les concurrents.

C'est vite arrivé: un médicament est administré, une pommade est appliquée sur une petite blessure ou le cheval est placé dans un box étranger. Lors de la prochaine compétition, vous pourriez être soumis à un contrôle antidopage qui pourrait avoir de graves conséquences. Si le résultat du contrôle est positif, la médication n'est pas forcément intentionnelle mais souvent due à un manque de connaissances et donc à une manipulation négligente des substances interdites qui sont détectées dans le corps du cheval lors d'un contrôle.

Il est donc très important que les sportifs équestres s'informent sur le thème du dopage et de la médication. Ils sont tenus de connaître la réglementation en vigueur concernant l'administration de médicaments aux chevaux. Ceci est particulièrement important si les chevaux participent à des manifestations sportives soumises aux règlements FSSE.

La connaissance du dopage, de l'antidopage et des médicaments fait partie de la formation de chaque sportif équestre!

### Cheval non motivé?

La fatigue ou une mauvaise performance du cheval peuvent être le signe d'un problème de fond et ne doivent pas être ignorées. L'utilisation de substances interdites («Banned Substances») est interdite à tout moment – même pendant l'entraînement! Grâce à un examen approfondi, des traitements personnalisés, une planification minutieuse et surtout de la patience, la carrière sportive d'un cheval peut être optimisée, prolongée et son bien-être amélioré.

**Un cheval doit toujours être traité avec soin et respect. En cas de problème, un vétérinaire devrait être appelé à un stade précoce.**

Tout cavalier doit être conscient qu'après un traitement vétérinaire, des résidus de médicaments peuvent être présents dans l'organisme du cheval. Discutez toujours avec votre vétérinaire de la date à laquelle votre cheval peut à nouveau participer à des manifestations officielles.

«Ma formation en sports équestres comprend aussi des connaissances en dopage et médication.»



«Mon cheval peut aussi être contrôlé.»

## Ce que je dois savoir

Selon la réglementation en vigueur, la détection de substances interdites dans les fluides corporels tels que le sang ou l'urine d'un cheval est punissable par la loi. Les règlements internationaux et nationaux des sports équestres définissent les substances interdites en compétition.

La Fédération Suisse des Sports Equestre applique les directives de dopage et de médication de la Fédération Equestre Internationale FEI. La «Equine Prohibited Substances List» (la liste des substances prohibées) fait foi pour toutes les épreuves officielles. Cette liste contient à la fois les substances qui peuvent être utilisées pour des traitements sur prescription vétérinaire («Controlled Substances») et toutes les substances interdites qui ne doivent être détectées d'aucune manière chez les chevaux («Banned Substances»).

### Délai d'attente ou temps de détection:

#### Quelle est la différence?

**Le délai d'attente** est la période de temps qui doit s'écouler pour que la concentration des substances administrées à un cheval destiné à la production alimentaire soient inférieures aux limites légales. Toutefois, le médicament peut encore être détecté après l'expiration du délai d'attente et peut donc être considéré comme du dopage.

**Le temps de détection** correspond au temps pendant lequel une substance peut être détectée dans le sang ou l'urine lors d'un contrôle antidopage. Cette durée dépend d'une part de

la posologie et du mode d'administration du médicament, mais aussi du métabolisme individuel du cheval. Le temps de détection n'est donc qu'une ligne directrice et ne constitue pas une garantie pour un résultat de contrôle de médication négatif.

**Il est donc important d'obtenir des informations détaillées de la part d'un vétérinaire avant d'administrer tout médicament.**

### Que signifie médication et dopage?

**Le terme «médication»** désigne l'administration de médicaments pour prévenir ou traiter des maladies. Ces substances sont inscrites sur la «Equine Prohibited Substances List» de la FEI en tant que «Controlled Substances». Ces substances ne doivent pas être détectées pendant la compétition.

**Par «dopage»,** on entend l'administration de substances dans le but d'influencer positivement ou négativement les performances du cheval. Ces substances sont également interdites par la loi sur la protection des animaux et leur détection sera sévèrement punies. En outre, le terme «dopage» est associé à l'utilisation de substances potentiellement dangereuses pour la santé du cheval qui ne doivent jamais être administrées à un cheval. Toutes ces substances figurent sur la «Equine Prohibited Substances List» de la FEI en tant que «Banned Substances».

«Avant de faire traiter mon cheval, j'informe toujours mon vétérinaire de toute compétition à venir ou prévue.»



Photo: Berlinger

## J'assume la responsabilité!

Les sportifs équestres doivent savoir qu'en tant que participants à une compétition, ils ont la responsabilité de s'assurer que le cheval qu'ils montent ou qu'ils mènent est exempt de toute substance interdite.

Peu importe à qui appartient le cheval, le cavalier/meneur est considéré comme la «personne responsable\*» et sera tenue responsable de toute violation au règlement.

### Planification des concours

Chaque cheval peut avoir besoin d'un traitement vétérinaire à un moment donné. Afin d'éviter que cela n'entraîne des problèmes, une bonne planification des compétitions en consultation avec le vétérinaire traitant est essentielle. Cela permet de planifier l'administration des médicaments nécessaires afin que le cheval ne prenne pas le départ sous l'effet de médicaments et qu'il n'y ait aucun problème lors d'un contrôle antidopage.

Si un cheval doit participer à une compétition immédiatement après la fin de temps d'attente, il est recommandé de demander au vétérinaire traitant de remplir une déclaration de médication et de la présenter au président du jury ou au délégué technique conformément aux instructions qui y figurent. Le président du jury décidera, après évaluation par le vétérinaire du concours, si le cheval est apte à participer à la compétition.

### Nourriture: l'importance est dans les détails!

Les compléments alimentaires, qui ne sont pas clairement déclarés, comportent le risque d'une administration involontaire de substances prohibées (caféine, théobromine, etc.). En cas d'ambiguïté, le fabricant doit être contacté directement (désignation du fabricant: «sans dopage»). La liste «Equine Prohibited Substances List» de la FEI ou l'application mobile correspondante, sur laquelle toutes les substances illicites sont inscrites, peuvent également être consultées. Les substances non répertoriées peuvent être administrés.

### Attention dans l'écurie!

Si un cheval de la même écurie reçoit des médicaments, il est important de prendre des mesures appropriées pour s'assurer qu'aucun autre cheval n'y ait accès par erreur. Les analgésiques ou tranquillisants sous forme de poudre, par exemple, peuvent fortement coller aux matériaux et être détectables même en infime quantité (contamination). Dans de tels cas, il est essentiel d'utiliser des contenants séparés pour la distribution des aliments ou de nettoyer soigneusement la mangeoire d'un cheval traité avant qu'un autre animal ne l'utilise. Il en va de même pour la litière d'un cheval traité. En mangeant de la paille contaminée, des substances interdites peuvent être ingérées par le cheval.

\* Règlement général FSSE, art. 4.1 en lien avec l'Annexe I, art. 11.1, alinéa 2, lettre d et lettre m



«L'équité et le respect envers mon cheval et les compétiteurs sont très importants pour moi!»

## J'ai encore des questions:

### Qu'est-ce qu'une substance interdite?

La plupart des médicaments ou leurs produits de dégradation ne doivent pas être détectés chez un cheval au moment de la compétition et doivent donc être considérés comme des substances interdites. Il faut également faire preuve de prudence lors de l'utilisation de divers compléments alimentaires. Les informations actuelles peuvent être trouvées sur le site web de la FEI Clean Sport et sur l'application mobile de la FEI. Cette liste est mise à jour annuellement, il est donc essentiel de se tenir au courant des derniers changements au début de chaque saison de compétition.

### Existe-t-il des médicaments autorisés?

Oui, certains médicaments sont autorisés dans le cadre des réglementations FSSE ou FEI. Il s'agit notamment des antibiotiques (sans addition de procaine), de tous les vaccins approuvés pour les chevaux en Suisse, des vermifuges oraux et de trois substances pour le traitement des ulcères gastriques, à savoir Ranitidin®, Cimetidin® et Omeprazol®. De plus, les préparations Altrenogest (par ex. Regumate®) ne peuvent être administrées qu'aux juments. La cyclosporine® est également autorisée pour le traitement des problèmes oculaires.

### Puis-je traiter ou faire traiter mon cheval avant une compétition?

Si votre cheval a besoin d'une médication et qu'il est prévu qu'il concourt prochainement ou si un traitement est agendé quelques jours avant une compétition ou une course, une mise au point avec votre vétérinaire devient alors nécessaire. Les temps d'élimination de l'organisme des agents thérapeutiques et de leurs métabolites diffèrent pour chaque substance. L'usage simultané de plusieurs médicaments peut provoquer des interactions qui vont influencer encore davantage les temps d'élimination qui deviendront ainsi pratiquement imprévisibles. Hormis les traitements autorisés cités plus haut, votre cheval doit être «exempt de tout médicament» au moment de la compétition!

### Comment puis-je m'informer sur les temps de détection des médicaments les plus couramment utilisés?

Il existe une liste publiée par la FEI avec les temps de détection de certains médicaments. Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de votre vétérinaire. Il est à noter que les délais de détection ne sont donnés qu'à titre indicatif, car chaque cheval élimine les médicaments différemment.

Une déclaration de médication correctement complétée et soumise à temps peut, en tenant compte du temps de détection et de la santé du cheval, expliquer éventuellement la détection de résidus minimaux lors d'un contrôle antido-

page et influencer l'évaluation d'un éventuel résultat positif. Cependant, les déclarations de médication n'excluent pas d'emblée une sanction.

#### **Pourquoi mon cheval a-t-il été choisi pour le contrôle et comment fonctionne-t-il?**

Le choix d'un cheval ne relève pas d'une suspicion d'administration interdite de médication. La plupart des chevaux gagnants en courses ou lors de grands championnats et un certain nombre de chevaux classés lors de manifestations sportives diverses sont testés de manière régulière. De plus, une sélection aléatoire d'un certain nombre de chevaux classés ou non-classés est effectuée régulièrement.

Un membre du jury ou un autre officiel de la manifestation informera la personne responsable du contrôle prévu. Celui-ci sera ensuite réalisé par le/la vétérinaire de contrôle.

Normalement, les échantillons de sang et/ou d'urine sont prélevés sur le cheval et envoyés au laboratoire officiel désigné pour examen. Vous devez rester avec le cheval pendant toute la procédure ou, si nécessaire, être représenté par une personne de confiance afin d'exclure d'éventuelles erreurs de procédure.

#### **Recours à des sanctions en cas d'infraction!**

En cas d'échantillon positif ou de refus d'effectuer un contrôle, le cas sera soumis à la commission des sanctions FSSE, qui prendra les mesures nécessaires. Cela peut entraîner une disqualification, une amende ou la suspension de compétition durant plusieurs mois. La peine dépend de la gravité de l'infraction. Les décisions se basent sur les dispositions juridiques de la FSSE.

En principe, une sanction imposée pourrait également donner lieu à une enquête officielle avec des accusations de violation de la législation sur la protection des animaux.

#### **Publication dans le Bulletin**

Les résultats des contrôles de médications sont publiés dans le Bulletin de la Fédération Suisse des Sports Équestres et sur son site Internet. Ceci s'applique à tous les résultats de contrôle négatifs et positifs, à toutes les procédures initiées et aux décisions correspondantes.

## Checklist: à quoi dois-je faire attention?

Santé du cheval: mon cheval est-il en bonne santé et prêt pour la compétition?

Planification et information: mon vétérinaire est-il informé des compétitions de mon cheval avant de lui prescrire des médicaments (déclaration de médication)?

Compléments alimentaires: est-ce que je sais quelles substances sont contenues dans les compléments alimentaires de mon cheval?

Sprays, onguents et autres produits similaires: est-ce que je sais avec certitude que tous les onguents et sprays que j'utilise ne sont pas dopants?

Environnement: y a-t-il des chevaux dans la même écurie qui reçoivent des médicaments et peut-on clairement exclure que mon cheval puisse prendre un de ces médicaments par inadvertance?

#### **Base juridique**

Selon l'article 16 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (Section 3 «Pratiques interdites»), la participation à des concours et compétitions sportives avec des animaux auxquels ont été administrés des substances ou des produits interdits dont les listes sont dressées par les fédérations sportives ou par l'OSAV dans une ordonnance, est interdite.

#### **Plus d'informations**

La FSSE régit l'administration des médicaments et le dopage dans plusieurs documents: **Règlement général, Règlement vétérinaire et au Règlement d'assistance juridique**: [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch) > La FSSE > Statuts et bases juridiques

De plus amples informations sur les médications et les contrôles antidopage ainsi que tous les liens pertinents de la FEI peuvent être trouvés sur notre site web [www.fnch.ch/fr/antidoping](http://www.fnch.ch/fr/antidoping).

#### **Et qu'en est-il du dopage des athlètes humains?**

En tant qu'athlètes dans les compétitions officielles, les sportifs équestres sont également soumis aux règlements d'antidopage. Selon la liste des substances dopantes de Swiss Sport Integrity les substances (tous les médicaments et compléments) et méthodes suivantes sont interdites:

1. qui visent à améliorer les performances sportives;
2. qui représentent un risque effectif ou potentiel pour la santé;
3. qui violent les statuts en matière éthique du sport suisse ([www.swissolympic.ch/ethique](http://www.swissolympic.ch/ethique))

Des informations détaillées sont disponibles sur le site: <https://www.sportintegrity.ch/fr/antidopage>



# «Le bien-être du cheval est ma priorité.»

Cette brochure n'est fournie qu'à titre d'information. Seules les réglementations en vigueur de la FSSE, de Swiss Sport Integrity ou de la FEI font foi.

Cette brochure et d'autres peuvent être obtenues gratuitement ou téléchargées sous forme de fichiers PDF à l'adresse suivante: [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)

### Impression

Editeur: Fédération Suisse des Sports Équestres  
Concept et texte: Fédération Suisse des Sports Équestres FSSE en collaboration avec la Commission Vétérinaire FSSE  
Layout: Binkert Partnerinnen AG, Zurich  
Impression: Printgrafic AG, Berne  
Photos: Mentions de copyright sur les illustrations  
Copyright: FSSE 2022, utilisation avec citation de la source.



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
P.O. Box 726  
CH-3000 Bern 22  
Tel. +41 (0)31 335 43 43  
[info@fnch.ch](mailto:info@fnch.ch) | [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)